

MESSAGE
Séance du Conseil général du 19 avril 2021

Objet :

Proposition : modification du règlement du Conseil général



Descriptif :

Par le biais de M. Bernard Sudan, le Mouvement Indépendant a présenté la proposition ci-après.

Extrait du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 :

Le règlement du Conseil général datant du 5 octobre 2016 parle du terme " Proposition" aux articles 45 à 48 mais pas de celui de "Postulat".

Je vous rappelle la différence :

Une proposition a pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général. Une proposition est déposée sur des objets relevant de la compétence du Conseil général.

Un postulat a pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général. Un postulat est déposé pour des objets relevant de la compétence du Conseil communal.

L'ordre du jour initial de la séance de ce soir, mentionnait un point intitulé : Proposition, sécurité dans la cour d'école. Cette demande a été recalée au chapitre des divers, car le terme "proposition" était contesté et une intervention était planifiée au moment de l'énoncé de l'ordre du jour. Je précise que la demande de Mme Follonier Dumartheray est un postulat, et non une proposition.

Je rappelle que le règlement actuel en vigueur ne mentionne pas le terme "postulat", mais uniquement "proposition". Afin de combler cette lacune, je demande au Bureau du Conseil général d'examiner la modification de son règlement.

Je demande également au Bureau du Conseil général de mettre à disposition des conseillers, les formulaires nécessaires aux dépôts de toutes demandes prévues par la loi sur les communes.

Je précise que le Bureau examinera cette demande lors de sa prochaine séance.

Le Conseil général est invité à se prononcer quant à cette proposition.